

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13 février 2020

Date et heure de la séance : 19 février 2020 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 2

Absents : 3

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Sylvie PARIS procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absents : Mme Ludivine MEISSONNIER – M. Philippe PACHECO - Mme Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 20/02/19/006

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 relative à la construction du pôle restauration.

Monsieur PRESLE informe le conseil municipal que l'Etat a reconduit en 2020 la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Dans ce sens, la commune doit soumettre sa programmation de travaux pour cette année.

Monsieur PRESLE souligne que le projet de construction d'un pôle restauration et accueil périscolaire sur le site de l'école Henri Barbusse, est éligible à cette subvention.

Monsieur PRESLE rappelle que le site de l'école Henri Barbusse abrite actuellement la cuisine centrale ainsi qu'un restaurant scolaire. Les installations vieillissantes du restaurant scolaire ont conduit à une réflexion afin de réaliser un nouveau bâtiment regroupant le pôle de restauration ainsi qu'un accueil périscolaire hébergé jusqu'à présent dans des salles de classes.

Le projet de construction du futur pôle regroupant la cuisine centrale, une salle de restauration pour les élèves du site, une salle de réunion, 2 salles de garderies périscolaires et un préau.

Le plan de financement est déterminé comme suit :

- Coût des travaux HT : 2 600 000 € HT
- DETR : 570 000 € HT
 *DETR – bonifications à déterminer selon le projet
- Autres co-financements :
- FEDER : 442 675 €
 - FIC : 270 000 €
 *FIC – bonus incitatifs à déterminer selon le projet
 - Métropole : 90 000 €
- Autofinancement : 1 227 325 € HT

Monsieur PRESLE, après avoir indiqué que ce dossier présenté lors de la commission « finances-budget » du 11 février 2020, avait reçu un avis favorable, invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- Valider le projet et le plan de financement.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 25/02/2020
Reçu en Préfecture le 25/02/2020

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.